

## **Règlement sur les urgences préhospitalières et le transport des patients**

Le Conseil d'Etat a adopté un nouveau règlement sur les urgences préhospitalières et le transport des patients. Il tient compte de l'évolution des pratiques concernant la prise en charge des urgences préhospitalières et intègre de nouveaux principes relatifs aux transferts inter-hospitaliers. Les changements portent notamment sur une nouvelle définition des interventions secondaires, une définition plus précise des missions dévolues à la centrale 144 et une clarification des conditions d'exploitation et de direction d'un service d'urgence préhospitalier.

DSAS, SSP, Georges Vittoz, chef d'unité MSU, 021 / 316 42 75, [georges.Vittoz@vd.ch](mailto:georges.Vittoz@vd.ch)